

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENNELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026
Publié le 26 juin 2026

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-007-19498/26/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU ! + Réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence

168759

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence collaborent depuis de nombreuses années pour faciliter et augmenter l'usage des services de mobilité alternative sur leur territoire. A ce titre, de nombreux produits tarifaires combinés avantageux sur le plan financier ont été créés associant le TER à un ou des réseaux de transport collectif organisés par la Métropole.

En octobre 2025, une convention a été approuvée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour continuer à proposer deux abonnements combinés TER + réseau RTM attractifs : un mensuel et un annuel.

L'utilisateur, titulaire du titre mensuel, prend à sa charge l'abonnement mensuel ZOU et une partie forfaitaire de 22 euros TTC sur les 49,50 euros correspondant à l'abonnement « Pass 30 jours » sur le réseau RTM. Il bénéficie donc d'une réduction de 27,50 euros. Celle-ci est prise en charge par la Région à hauteur de 50% du prix public de l'abonnement, soit 24,75€ par abonnement. Le différentiel résiduel de 2,75€ par abonnement est pris en charge par la Métropole Aix Marseille-Provence.

L'utilisateur, titulaire du titre annuel, prend à sa charge l'abonnement mensuel ZOU et une partie forfaitaire de 216 euros TTC sur les 480 euros correspondant à l'abonnement « Pass annuel pour tous » sur le réseau RTM. Il bénéficie donc d'une réduction de 264 euros. Celle-ci est prise en charge par la Région à hauteur de 50% du prix public de l'abonnement, soit 240€ par abonnement. Le différentiel résiduel de 24 € par abonnement est pris en charge par la Métropole Aix Marseille-Provence.

Cette convention prévoit la vente des titres combinés par la Région puis le reversement à la Métropole, de la part lui revenant, l'année suivante.

La Région sous l'impulsion du Trésor Public souhaite améliorer et homogénéiser la gestion des flux de recettes générées par cette tarification combinée.

Il est donc proposé de mettre en place le mécanisme d'achat-revente suivant :

En début d'année, la Région émettra un bon de commande basé sur une estimation du nombre de titres « Pass 30 jours » et « Pass annuel pour tous », sur le réseau RTM, à acquérir pour l'année complète.

L'année suivante, les montants correspondant aux titres urbains effectivement vendus dans le cadre d'un titre « Zou !Mensuel+RTM Pass 30 jours » ou « Zou !Annuel+RTM Pass Annuel » seront reversés à la Métropole.

La Région agit alors en tant que « commissionnaire à la vente » pour la distribution des titres urbains du réseau RTM de la Métropole. Dans ce cadre, la Région ne perçoit pas de commission de la Métropole, au titre de son activité d'achat revente.

Dans ces conditions, il est proposé d'approuver un avenant qui prendra effet sur toute la durée de la convention à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-002-18637/25/CM du Conseil Métropolitain du 6 octobre 2025 relative à l'approbation d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + Réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° N° MOB-014-18649/25/CM du Conseil de la Métropole du 6 octobre 2025 relative à la création de produits tarifaires dans les parkings relais - Approbation de l'annexe tarifaire des transports métropolitains.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence collaborent depuis de nombreuses années pour faciliter et augmenter l'usage des services de mobilité alternative sur leur territoire ;
- Que la Région distribue les titres combinés ZOU+ Réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé, l'avenant n°1 ci-annexé, relatif à la convention de la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe Transports de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : Chapitre : 70, Nature : 7061.

Les recettes relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « entretenir et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MPS – 7MPO – 7MPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX